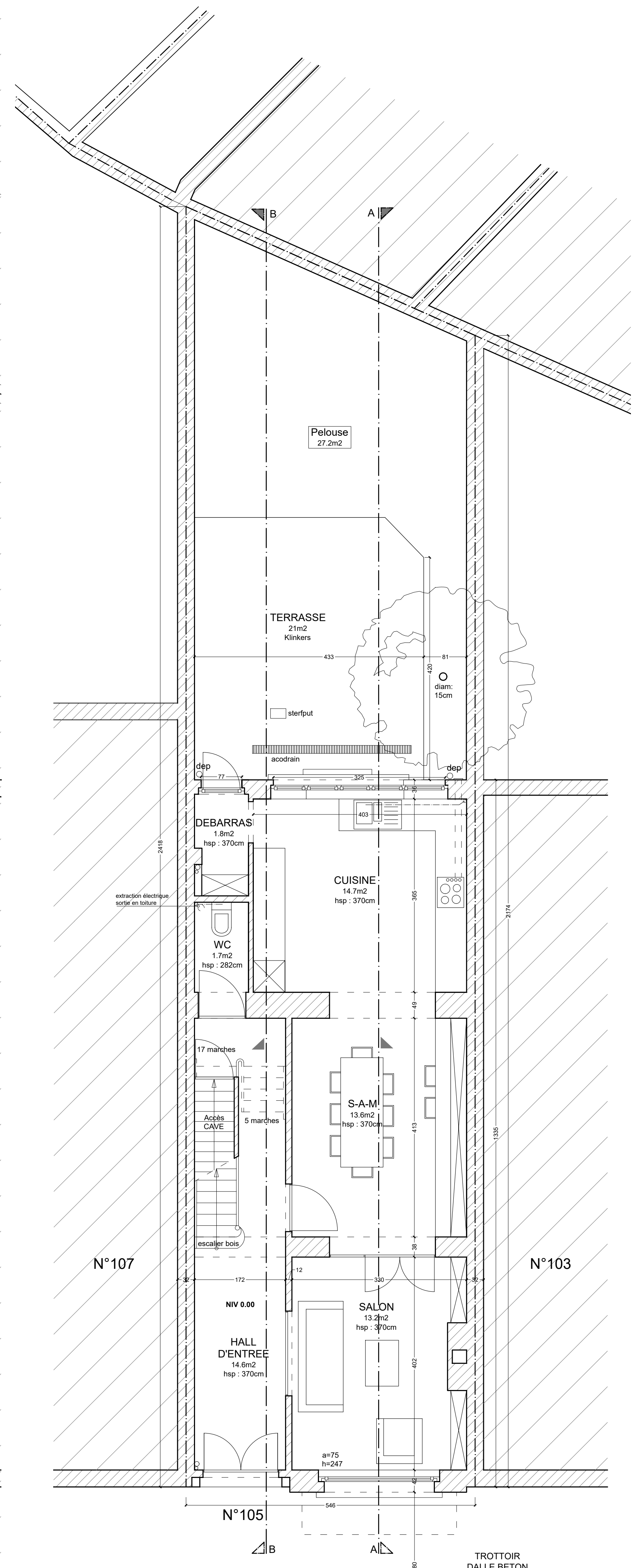
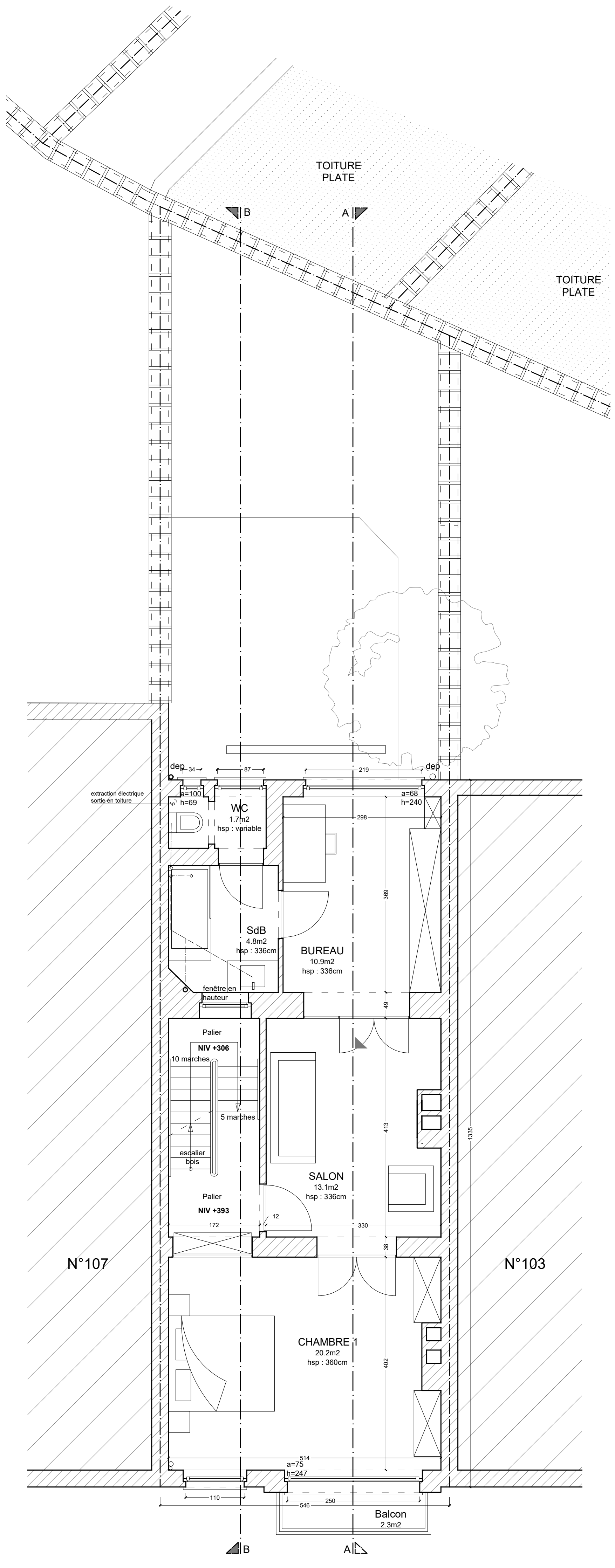


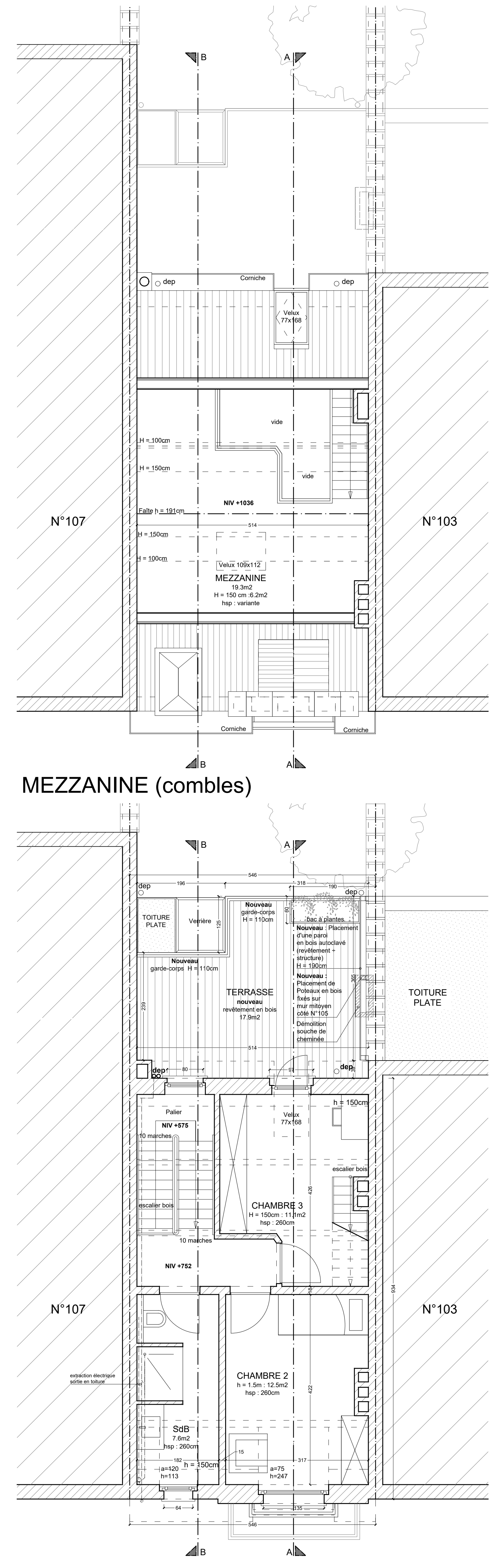
SOUS-SOL



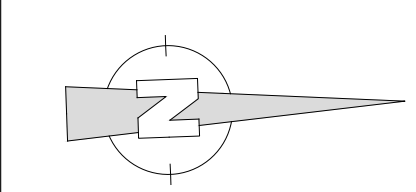
REZ-DE-CHAUSSEE




1er ETAGE



2ème ETAGE (combles)



PERMIS 27/01/2015



Atelier d'architecture HANDREU-FREDERIC

le Maître de l'Ouvrage

l'Architecte

Pour accord, le 27/01/2015

Objet des travaux : Régularisation d'une maison unifamiliale mitoyenne

Maître de l'ouvrage : M. [REDACTED]  
Rue Washington 105 - 1050 Ixelles

Lieu de chantier : Rue Washington 105 - 1050 Ixelles

Section cadastrale : 7ème Div Section B 294Y2

- Le contenu de ce document reste intégralement la propriété de l'architecte Frédéric Handreu. Toute personne qui a reçu ce document s'engage à ne pas reproduire aucun élément de celui-ci, en tout ou en partie, ni à le divulguer à des tiers sans l'accord préalable de l'architecte.
- Les travaux sont à exécuter conformément au Cahier des Charges de l'Etat, au Cahier Général des Charges pour les travaux de construction prévue de la F.A.B. et aux normes belges en vigueur.
- Les cotés mentionnés aux plans sont à vérifier par les entrepreneurs, en cas d'erreur ou d'omission, ceux-ci sont tenus d'en avertir l'architecte avant exécution.
- Les entrepreneurs ont la responsabilité de vérifier les grandeurs réelles des constructions réalisées ou existantes.

Inscrit à l'Ordre des architectes du Brabant.

Indice	Modifications	Date
A	Demande de permis d'urbanisme	27/01/2015
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		
I		

PLAN DES NIVEAUX

Situation de fait

Echelle 1/50

Feuille 2/5

Dossier A B C D E F G H I J